

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date de la convocation
08/09/25

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

-----

**Délibération n° 1 - Appel à candidature pour étal 11 des Halles de Cauterets**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'étal n°11 de 27 m<sup>2</sup> des Halles de Cauterets étant libre, un appel à candidatures a été lancé afin de recueillir les propositions des commerçants intéressés par une location. Les candidatures sont les suivantes :

- M. CATOIS, primeur
- M. KERMORVANT, boulanger

Monsieur le maire donne lecture des lettres de candidature reçues et propose de mettre au vote.

Candidatures	Nombres de votes
1 - M. CATOIS, primeur	2
2 - M. KERMORVANT, boulanger	9
Vote blanc	0

- Le Conseil Municipal invité à se prononcer,  
Ouï l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,  
Décide :
- D'attribuer la location de l'étal n°11 à M. KERMORVANT pour son activité de boulanger.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :  
JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09//25

Absents Excusés :  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :  
E.BOLLE

Secrétaire de séance :  
Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 2 - Appel à candidature pour étal 13 des Halles de Cauterets**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'étal n°13 de 9m<sup>2</sup> des Halles de Cauterets étant libre un appel à candidatures a été lancé afin de recueillir les propositions des commerçants intéressés par une location.

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme CAZALET, fromagère

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de candidature reçue et propose de mettre au vote.

Candidatures	Nombres de votes
1 - Mme CAZALET, fromagère	9
Vote blanc	2

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Ouï l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,

....

Décide :

- D'attribuer la location de l'étal n°13 à Mme CAZALET pour son activité de fromagère.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :  
E.BOLLE

Secrétaire de séance :  
Mme MB. LARDAT

Délibération n° 3 - Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation des escaliers rue de la Raillère  
- Lot 1

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après consultation du lot 1 (Voirie et Réseaux Divers) pour le marché de travaux de réhabilitation des escaliers rue de la Raillère, une seule entreprise a répondu.

Suite à la consultation et suivant l'analyse du maître d'œuvre OTCE/TOPONYMY, Monsieur le maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de base de l'entreprise GUINTOLI pour un montant total des prestations de 165 654.00 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Oui l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré et par 10 voix pour, 1 abstention (Mme V.TEXIER),

Décide :

- Décide d'attribuer le lot 1 du marché de travaux pour la réhabilitation des escaliers rue de la Raillère à l'entreprise GUINTOLI pour un montant total de 165 654.00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20250912-DEL2025-09-03-DE  
Date de télétransmission : 15/09/2025  
Date de réception préfecture : 15/09/2025



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Date d'affichage
15/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi douze septembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES, Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 4 - Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1A Aménagements paysagers**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1A (Aménagement paysager) du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature au groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES MALET et ID VERDE pour un montant total de 595 062.60 € HT.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26/08/2025, portant sur la moins-value de 9 851.03 € HT du lot 1A.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les prestations non réalisées suivantes :

N°	Désignation des travaux	Unité	P.U HT	Montant H.T.
92012	Nettoyage et mise en peinture mur béton	-75.00m2	49.00€	-3 675.00€
92013	Porte double vantail bois	-1	2 456.00€	-2 456.00€
92011	Jeu de volets bois	-2	638.00€	-1 276.00€
25033	Bordure en béton P3	-50ml	26.80€	-1 340.00€
83001	Marche d'escaliers en madrier bois	-399.00ml	67.30€	-26 852.70€
15011	Reprise et mise en place de la terre issue du décapage sur zone engazonnées	-54.00m3	25.90€	-1 398.60€
83003	Garde-corps bois pour sécurisation	-85.00ml	206.00€	-17 510.00€
60034	Accusé de réception en préfecture 065-216911983 Date de télétransmission : 15/09/2025 Date de réception préfecture : 15/09/2025	-38.00m3	22.30€	-847.40€
60034	Dallage BA 20cm double nappe	-147.00m2	50.90€	-7 482.30€

<b>11050</b>	Fouille pour ouvrage d'art	-70.00m3	26.90€	-1 883.00€
<b>60020</b>	Béton de propreté	-4.00m3	138.90€	-555.60€
<b>13040</b>	Mur cyclopéen	-50.00m3	550.20€	-27 510.00€
<b>11072</b>	Remblai contigu aux murs avec reprise de matériaux stockés sur chantier	-50.00m3	20.00€	-1 000.00€
<b>83004</b>	Marches d'escaliers en madrier bois sur escaliers béton	-100.00ml	67.30€	-6 730.00€
<b>86103</b>	Corbeille à papiers	-1	776.00€	-776.00€
<b>TOTAL</b>				<b>-101 292.60 € HT</b>

En complément, les prestations suivantes ont été rajoutées :

N°	Désignation des travaux	Quantité	P.U HT	Montant H.T.
<b>10030</b>	Décapage de terre végétale et stockage	231.80m3	17.60€	4 079.68€
<b>11043</b>	Déblais en pleine masse	355.00m3	22.30€	7 916.50€
<b>11044</b>	Déblais mis en remblais	368.00m3	16.50€	6 072.00€
<b>11000</b>	Réglage compactage du fond de forme	1 129.00m2	1.00€	1 129.00€
<b>60034</b>	Dallage BA 20cm double nappe	120.00m2	50.90€	6 108.00€
<b>21012</b>	Matériaux 0/80 en remblai	120.00m2	59.30€	7 116.00€
<b>15011</b>	Reprise et mise en place de la terre issue du décapage sur zones engazonnées	342.00m3	25.90€	8 857.80€
<b>21021</b>	Réglage 0/20 sur 5cm	349.00m2	3.20€	1 116.80€
<b>23037</b>	Béton bitumineux semi grenu 0/10	349.00m2	17.60€	6 142.40€
<b>23037</b>	Béton bitumineux semi grenu 0/10 majoration 15% drainant	280.00m2	20.24€	5 667.20€
<b>23170</b>	Imprégnation à l'émulsion de bitume pur	629.00m2	1.30€	817.70€
<b>23200</b>	Grenaillage de l'enrobé	35.00m2	7.05€	246.75€
<b>21041</b>	Sable concassé 0/6 sur 5cm	409.00m2	9.40€	3 844.60€
<b>83001</b>	Marches d'escaliers en madrier bois	120.00ml	67.30€	8 076.00€
<b>TOTAL</b>				<b>67 190.43 € HT</b>

Les modifications apportées constituent une moins-value de 34 102.17 € HT, soit une diminution de 5.73 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 551 109.40 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 1A « Aménagements paysagers » portant une moins-value de 34 776.77 € HT pour travaux non réalisés au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 551 109.40 € HT pour le lot 1A « Aménagements paysagers ».
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Accusé de réception en préfecture  
065-216501387-20250912-DEL2025-09-04-DE  
Date de télétransmission : 15/09/2025  
Date de réception préfecture : 15/09/2025

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Date d'affichage
15/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 5 - Avenant au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 3 Pumptrack**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 3 « Pumptrack » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature à l'entreprise ID VERDE pour un montant total de 140 000.00 € HT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider la suppression du panneau d'information du pumptrack qui a été rajouté au lot 1C avec l'ensemble des panneaux d'information du site.

N°	Désignation des travaux	Unité	P.U HT	Montant H.T.
86008	Panneau d'information pumptrack	-1	500.00€	-500.00€
<b>TOTAL</b>				<b>-500.00 € HT</b>

Les modifications apportées constituent une moins-value de 500.00 € HT, soit une diminution de 0.36 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 139 500.00 € HT.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver l'avenant au lot 3 « Pumptrack » portant une moins-value de 500 € HT pour travaux non réalisés au montant initial du marché.
- D'approuver le montant actualisé de 139 500.00 € HT pour le lot 3 « Pumptrack ».
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Date d'affichage
15/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 6 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées- 4 juin 2025**

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu les chapitres IV et V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- . Vu l'arrêté préfectoral n°65-2022-09-02-00003 du 2 septembre 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves,
- . Vu le rapport de la CLECT du 4 juin 2025,

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des charges courantes de fonctionnement liées au transfert à la CCPVG de nouveaux équipements sportifs à compter du 1er janvier 2025, soit :
  - o 170 356 € pour les équipements transférés par la commune d'Argelès-Gazost,
  - o 26 262 € pour les équipements transférés par la commune de Pierrefitte-Nestalas.
- L'évaluation des charges liées à des travaux de mise aux normes obligatoires ou réglementaires, soit :
  - o 10 233 € pour les équipements transférés par la commune d'Argelès-Gazost,
  - o 5 000 € pour les équipements transférés par la commune de Pierrefitte-Nestalas.

Sachant que ces charges ne seront comptabilisées que l'année suivant la réalisation des travaux par la CCPVG.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,  
Oui l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré, et par 8 voix pour, 3 abstentions (Mmes V.TEXIER, MB.LARDAT,  
Mr D.LARDAT)  
Décide :  
- D'approuver le rapport de la CLECT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi douze septembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S. YKEN, J.BALES, Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :  
E.BOLLE

Secrétaire de séance :  
Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 7 - Refacturation des travaux de modification d'un branchement d'eau potable à l'entreprise ETTO DEVELOPMENT**

Suite aux travaux de modification d'un branchement d'eau potable au 6 rue Saint Antoine par l'entreprise SADE, il convient de refacturer le montant des travaux au bénéficiaire, l'entreprise ETTO DEVELOPMENT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider la refacturation des travaux d'un montant de 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la refacturation de 3 800.00 € HT à l'entreprise ETTO DEVELOPMENT relative à une modification de branchement d'eau potable.
- De charger Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ. FERRER, S. YKEN, J. BALES,  
Adjoints, A. LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P. FLURIN, M. AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :  
Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :  
E. BOLLE

Secrétaire de séance :  
Mme MB. LARDAT

Délibération n° 7 - Refacturation des travaux de modification d'un branchement d'eau potable à  
l'entreprise ETTO DEVELOPMENT

Suite aux travaux de modification d'un branchement d'eau potable au 6 rue Saint Antoine  
par l'entreprise SADE, il convient de refacturer le montant des travaux au bénéficiaire, l'entreprise  
ETTO DEVELOPMENT.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider la refacturation des travaux d'un montant  
de 3 800.00 € HT soit 4 560.00 € TTC.

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Oui l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la refacturation de 3 800.00 € HT à l'entreprise ETTO DEVELOPMENT  
relative à une modification de branchement d'eau potable.
- De charger Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 8 - Répartition entre mairie et indivision CHANAY pour la prise en charge  
des travaux du mur mitoyen de la maison des saisonniers**

La réalisation d'un mur mitoyen entre la future maison des saisonniers et le bien voisin propriété de l'indivision CHANAY a été nécessaire. Les travaux réalisés ont un coût de 22 824,96€ TTC.

Monsieur le maire propose la répartition suivante pour la prise en charge des travaux :

POSTE	COUT € HT	TVA à 20% €	COUT € TTC	PART COMMUNE €	% commune	PART CHANAY €	% Chanay
Terrassements	1 312,53	262,51	1 575,04	656,27	50,00%	656,27	50,00%
Fondations	5 699,12	1 139,82	6 838,94	2 849,56	50,00%	2 849,56	50,00%
Elévation du mur	6 660,16	1 332,03	7 992,19	3 330,08	50,00%	3 330,08	50,00%
Serrurerie	3 537,00	707,40	4 244,40	3 537,00	100,00%	0,00	0,00%
Enduit	1 811,99	362,40	2 174,39	906,00	50,00%	906,00	50,00%
Part de TVA				3 043,33	80,00%	760,83	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 020,80</b>	<b>3 804,16</b>	<b>22 824,96</b>	<b>14 322,23</b>	<b>62,75%</b>	<b>8 502,73</b>	<b>37,25%</b>

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver la prise en charge de 14 322.23 € par la mairie correspondant à 62,75 % de 22 824.96 €, montant total des travaux de création du mur mitoyen.
- D'approuver la demande de prise en charge de 8 502.73 € par l'indivision CHANAY correspondant à 37.25 % de 22 824.96 €, montant total des travaux de création du mur mitoyen.
- De charger Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

-----

**Délibération n° 9 - modificative - Ecritures de reprise des subventions de la Maison de santé**

Afin de passer les écritures de reprise sur les subventions reçues du budget maison de la santé, il y a lieu de prendre la décision modificative ci-dessous afin d'abonner les chapitres 040 et 042.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpté résult	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-13912 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Accusé de réception en préfecture 065-216501387-20250912-DEL2025-09-09-DE Date de télétransmission : 15/09/2025 Date de réception préfecture : 15/09/2025		7 600,00 €		7 600,00 €

- Le Conseil Municipal invité à se prononcer,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide :  
- De valider la proposition de décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Date d'affichage
15/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 10 - Convention d'adhésion au service Retraite du Centre De Gestion (CDG)**

Le Conseil Municipal,  
L'exposé du maire entendu,

- . Vu le code général des collectivités territoriales,
- . Vu le code général de la Fonction Publique,
- . Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées.
- . Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFFP.
- . Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
Décide :

- Article 1 : D'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

..../....

- Article 2 : D'habiliter M. le maire à signer la convention prévue à cet effet ;
- Article 3 : Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11
<b>Date de la convocation</b> 08/09/25		

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le Vendredi douze septembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES, Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09/25

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :  
E.BOLLE

Secrétaire de séance :  
Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 10 - Convention d'adhésion au service Retraite du Centre De Gestion (CDG)**

Le Conseil Municipal,  
L'exposé du maire entendu,

- . Vu le code général des collectivités territoriales,
- . Vu le code général de la Fonction Publique,
- . Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées.
- . Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF.
- . Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
Décide :

- Article 1 : D'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

.../...

- Article 2 : D'habiliter M. le maire à signer la convention prévue à cet effet ;
- Article 3 : Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Date d'affichage
15/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 11 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Date d'affichage
15/09//25

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :  
E.BOLLE

Secrétaire de séance :  
Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 12 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
08/09/25

Date d'affichage
15/09/25

Séance ordinaire du Vendredi 12 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq  
et le Vendredi douze septembre à vingt heures  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V.TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN, J.BALES,  
Adjoints, A.LAYRE-CASSOU, MB. LARDAT, P.FLURIN, M.AUBRY

Absents Excusés :

Mr D. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme MB. LARDAT  
Mr LORTEGA qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

E.BOLLE

Secrétaire de séance :

Mme MB. LARDAT

**Délibération n° 13 - Avenant de prolongations des conventions de mise à disposition des domaines touristiques du Lys et du Pont d'Espagne**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

. Vu la Convention de mise à disposition de terrains indivis pour l'aménagement et l'exploitation du site du Pont d'Espagne signée le 2 septembre 1994 entre la Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin et la SEM du Pont d'Espagne ;

. Vu la Convention de mise à disposition de terrains indivis pour l'exploitation du domaine du Lys signée le 6 mai 1994 entre la Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin et la Commune de Cauterets ;

. Vu la Convention de mise à disposition de terrains indivis pour l'exploitation des équipements existants au Pont d'Espagne signée le 6 mai 1994 entre la Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin et la Commune de Cauterets ;

. Vu les trois avenants n° 1 aux conventions de mise à disposition des terrains indivis consenties par la Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin signés le 02 mai 2024 par les Parties aux différentes conventions ;

. Vu les trois projets d'avenant n°2 aux conventions de mise à disposition des terrains indivis consenties par la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin portés à la connaissance des conseillers municipaux ;

Monsieur Le maire rappelle que la commission syndicale assure la gestion des biens indivis situés sur le territoire administratif de la commune de Cauterets sur lesquels sont implantés des bâtiments et des infrastructures affectés aux activités de sports d'hiver, d'accueil touristique, de parking et activités annexes sur les domaines du Lys et du Pont d'Espagne.

Il expose au conseil que, dans le cadre de ces activités, deux conventions ont été signées entre la commission syndicale et la commune de Cauterets en date du 6 mai 1994 :

- Convention de mise à disposition de terrains indivis pour l'exploitation du domaine du Lys
- Convention de mise à disposition de terrains indivis pour l'exploitation des équipements existants au Pont d'Espagne

Il expose également que trois actes ont été signés entre la commission syndicale et la SEM du Pont d'Espagne en date du 2 septembre 1994 :

- Convention de mise à disposition de terrains indivis pour l'aménagement et l'exploitation du site Pont d'Espagne
- Aménagement et gestion site du Pont d'Espagne, concession de travaux en vue de la réalisation et l'exploitation de divers bâtiments et équipements
- Aménagement et exploitation du parking des Puntas, convention de concession, cahier des charges

Ces conventions d'une durée de 30 ans ont été dénoncées par courrier du président de la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin en date du 24 avril 2023 pour éviter un renouvellement tacite à leur échéance afin d'y appliquer une mise à jour juridique et d'en renégocier les clauses.

Par délibération en date du 19 mars 2024, de premiers avenants de prolongation jusqu'au 5 mai 2025 ont été établis pour ces cinq conventions, puis par délibération en date du 22 mai 2025, ces mêmes conventions ont été prolongées jusqu'au 15 septembre 2025.

Les parties souhaitent se donner davantage de temps pour rédiger de nouvelles conventions en bonne et due forme. C'est pourquoi, les actes arrivant à leurs termes le 15 septembre 2025, il est souhaitable de procéder à une prolongation des cinq actes jusqu'au 31 décembre 2025, afin de permettre la poursuite des activités dans les conditions actuelles jusqu'à ce terme.

Monsieur le Maire expose au conseil les clauses des avenants aux cinq conventions énumérées ci-dessus qu'il convient d'établir.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et par 10 voix pour, 1 contre (Mr D.LARDAT), Monsieur le Maire propose :

- D'APPROUVER l'établissement et la signature d'avenants aux cinq conventions concernant l'exploitation des domaines du Lys et du Pont d'Espagne permettant leur prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 dans les mêmes conditions.
- D'AUTORISER le Maire à signer ces avenants et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE

